

DECISION ARRETANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE POUR LE DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

La Directrice du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège,

Vu la loi 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment l'article 21 modifiant la loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 (articles 18 et 20),

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment les articles 9 et 9 bis.

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière et notamment ses articles 18 et 20 à 22,

Vu le décret n° 86-660 du 19 mars 1986 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la loi susvisée du 9 janvier 1986,

Vu le décret n° 91-155 du 6 février 1991 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels des établissements mentionnés à l'article 2 de la Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté du 8 janvier 2018 relatif aux commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des agents contractuels de la fonction publique hospitalière,

Vu les résultats obtenus par chacune des organisations syndicales au scrutin du 6 décembre 2018,

Vu la décision 21-02 de la Directrice du CHIVA, nommant Madame Christine ESTAY, Directrice Adjointe par intérim des Ressources Humaines du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège et du Centre Hospitalier Jules Rousse de Tarascon sur Ariège,

Arrête comme suit la composition de la commission consultative paritaire :

• Article 1 : Les sièges des représentants du personnel et de l'administration à la commission consultative paritaire, sont attribués aux contractuels élus et fonctionnaires hospitaliers ci-après :

· Représentants de l'administration

- Titulaires :

- Madame Christine ESTAY, Directrice Adjointe par intérim des ressources humaines au Centre Hospitalier des Vallées de l'Ariège représentant Madame Marie DUNYACH, Présidente,
- 2. **Monsieur Frédéric TEYSSIER**, Directeur Adjoint chargé des ressources humaines au Centre Hospitalier Ariège Couserans.
- Madame Florence LEBECHEC, Directrice des EHPAD Hector d'Ossun de Saint Lizier et Saint Philippe d'Ercé.
- 4. Monsieur Geoffroy HAINAUT, Directeur EHPAD Résidence Louise de Roquelaure, Mirepoix.

- Suppléants:

- Monsieur Sylvain BOUSSEMAERE, Coordonnateur général des soins, Directeur de la qualité, de la gestion des risques et de la communication, Centre Hospitalier des Vallées de l'Ariège.
- Madame Dominique BONREPAUX, Attachée d'Administration Hospitalière, Hôpital local d'Ax les Thermes.
- Monsieur Didier CARLIER, Attaché d'Administration Hospitalière, Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège.
- Madame Christine STERVINOU, Directrice des Instituts de Formation du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège.

CCP - PERSONNELS CONTRACTUELS

8 sièges à pourvoir : 4 titulaires, 4 suppléants

· Représentants du personnel

- Titulaires : BONIS Grégory, AEQ, Centre hospitalier des Vallées de l'Ariège (CGT)

WINCKERT Aurélie, ASH, Centre hospitalier des Vallées de l'Ariège (CGT) CABORET Tiffany, ISGS, Centre hospitalier des Vallées de l'Ariège (CGT)

TAVEAU Sylvie, Masseur Kinésithérapeute, Centre hospitalier des Vallées de l'Ariège (FO)

- Suppléants : SAINT FELIX Elodie, préparatrice en pharmacie, Hôpital d'Ax les thermes (CGT)

COMMENGE Camille, A-S, Centre hospitalier Ariège Couserans (CGT) LORENZATI Marine, A-S, Centre hospitalier Ariège Couserans (CGT)

DUDON Séverine, Adjoint administratif, Centre hospitalier des Vallées de l'Ariège (FO

• Article 2 : Le mandat des membres des commissions consultatives paritaires prévu pour une durée de quatre ans prend effet à compter du 1^{er} février 2021.

Saint-Jean de Verges, le 1er février 2021

La Directrice

Marie DUNYACH